

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Emilie DE BOUVER

Convocation et affichage : 25/03/2024

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL.

Le Compte de Gestion a été approuvé précédemment.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2023 :

- Section de Fonctionnement : **excédent de 121 278.05 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 9 437.81 €**

Résultat global : **excédent de 111 840.24 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Antoine POLATOUCHE, 1^{er} Adjoint assure la Présidence et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 4 voix pour,

- **Approuve le Compte Administratif du budget principal 2023, en concordance avec le compte de Gestion 2023, selon les éléments indiqués ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 15 avril 2024.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE

